

## SOLISTE CORNEMUSE

Article 1 Ce concours s'adresse aux solistes de cornemuse écossaise de moins de 20ans, inscrits avant la date limite fixée par le Bagad Roñsed-Mor. Les concurrent(e)s devront utiliser une cornemuse écossaise en si bémol ou éventuellement en do. Le concours de solistes cornemuse est constitué de 4 catégories déterminées en fonction de l'âge et du niveau d'expérience des concurrents ainsi que de 2 catégories en « Piobaireachd ».

Les catégories A sont proposées aux solistes confirmés.

Les catégories B sont proposées aux solistes débutants ou moins expérimentés.

Un(e) concurrent(e) ne peut se présenter à la fois dans les catégories A et B.

Les concurrent(e)s peuvent se présenter dans une ou toutes les épreuves liées à leur catégorie.

Les concurrent(e)s peuvent choisir de se présenter dans une tranche d'âge supérieure pour l'ensemble des épreuves, mais ne peuvent, dans ce cas, se présenter également dans leur tranche d'âge d'origine. Le concurrent(e) ayant été primé(e) dans la catégorie B lors de précédents concours organisés doivent obligatoirement se présenter en catégorie A s'il demeure dans la même tranche d'âge.

Article 2 Catégories et répertoires à présenter (Voir tableau)

Article 3 Les décisions du jury sont sans appel. Le non-respect du règlement par un concurrent pourra être sanctionné par le déclassement de ce dernier

Article 4 Afin de faciliter l'évaluation des concurrent(e)s, il leur est demandé de fournir au jury, avant le début des épreuves, les partitions des pièces proposées en musique écossaise.

## **PIOBAIREACHD**

Article 1. Le concours de « Piobaireachd » est constitué de 2 catégories moins de 20ans A et moins de 15ansB

## **Article 2**

Catégorie moins de 20 ans : chaque concurrent devra interpréter une pièce complète de son choix

Catégorie moins de 15 ans : chaque concurrent devra interpréter un thème et au minimum 2 variation puis retour sur le thème

Article 3 Les décisions du jury sont sans appel. Le non-respect du règlement par un concurrent pourra être sanctionné par le déclassement de ce dernier

- 15 ans B	Musique Bretonne	Marche ou mélodie ou danse bretonne. Durée de la prestation au maximum de 3 mn.	
né(e) entre le 26/06/2007 et le 25/06/2010	Musique Ecossaise	Une marche (tous types) à 2 parties ou un hornpipe à 2 parties ou Une jig à 2 parties	
- 15 ans A	Musique Bretonne	Suite de musique bretonne composée d'une marche ou d'une mélodie et d'une danse. Durée de la prestation au maximum de 4 minutes dont au moins la moitié composée de danse	Trophée McCallum Ti Ar Sonerien
né(e) entre le 26/06/2007 et le 25/06/2010	Musique Ecossaise	Une marche (tous types) à 4 parties ou Un hornpipe à 4 parties et Une jig à 4 parties	
- 20 ans B	Musique Bretonne	Suite de musique bretonne composée d'une marche ou d'une mélodie et d'une danse. Durée de la prestation au maximum de 4 minutes dont au moins la moitié composée de danse	
né(e) entre le 26/06/2002 et le 25/06/2007	Musique Ecossaise	Une marche (tous types) à 4 parties ou Un hornpipe à 4 parties et Une jig à 4 parties	
- <b>20 ans A</b> né(e) entre le 26/06/2002 et le 25/06/2007	Musique Bretonne	Suite de musique bretonne composée d'une marche, d'une mélodie et d'une danse. Durée de la prestation maximum de 5 minutes dont au moins la moitié composée de danse	Trophée McCallum
	Musique Ecossaise	Suite composée d'une Marche, d'un Strathspey et d'un Reel de compétition comportant chacun 4 parties au minimum	Ti Ar Sonerien

